Secretary of State for External Affairs



Déclaration

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

91/43

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

DÉCLARATION DE

L'HONORABLE BARBARA McDOUGALL,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

ÀLA

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

NEW YORK (New York) Le 25 septembre 1991



Monsieur le Président,

Je me joins aux autres orateurs pour vous offrir mes félicitations au moment où vous assumez vos importantes fonctions de président de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis convaincue que votre sagesse et votre expérience vous permettront de poursuivre l'excellent travail de vos distingués prédécesseurs. Nous sommes plus nombreux qu'à la réunion de l'an dernier, la famille des Nations Unies s'étant enrichie de sept nouveaux membres : l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Corée du Nord, la Corée du Sud, les Îles Marshall et la Micronésie. Je tiens à souhaiter la plus cordiale des bienvenues aux représentants de ces États, et à les assurer de la coopération soutenue du Canada.

Nous nous réunissons cette année au coeur d'une période où les possibilités et les défis sont fort nombreux. Le rythme et l'orientation des événements des derniers mois sont annonciateurs d'un monde plus sûr, d'un nouvel ordre mondial plus juste, ainsi que du triomphe ultime d'un monde voué au respect de la règle du droit. Mais ces progrès posent certains défis. Les révolutions ont, les unes après les autres, fait surgir des rivalités ethniques qui couvaient depuis fort longtemps. Les changements qui ébranlent l'Union soviétique ont levé le voile sur des tensions économiques et sociales persistantes. Le conflit civil en Yougoslavie menace la nouvelle paix en Europe. De plus en plus de personnes fuient leur pays d'origine dans le sillage de bouleversements politiques, de désastres naturels ou d'une pauvreté implacable.

La communauté internationale doit s'adapter, passer d'un monde centré sur l'État-nation à un monde interdépendant, d'un monde dominé par la diplomatie bilatérale à un monde où les institutions multilatérales occupent une place prépondérante.

Notre adaptation, en cette époque de changements révolutionnaires, doit être à la fois nationale et internationale.

Le Canada procède actuellement à une adaptation essentielle de ce genre pour relever des défis internes, et doit pour cela effectuer une remise en question fondamentale de ses structures politiques. Le gouvernement canadien demeure déterminé à assurer prospérité et unité au Canada et je suis persuadée que nous réussirons à renouveler notre Confédération en faisant appel à la souplesse, à la tolérance, à l'esprit de compromis et à l'optimisme qui ont toujours caractérisé l'apport des Canadiens à cette organisation et aux nombreuses autres activités internationales auxquelles ils ont participé.

Cet engagement, nous devons le prendre envers notre peuple, et aussi envers le monde, qui est en quête de stabilité, de sécurité et de leadership alors qu'il connaît de profonds et parfois déchirants changements.

La doctrine et la loi qui ont régi la conduite de la diplomatie des États depuis des siècles doivent aussi s'adapter aux changements. En Yougoslavie, où la haine entre groupes ethniques a engendré mort et destruction pour des centaines de personnes, nous ne devons pas permettre au principe de la non-intervention de faire obstacle à une action internationale efficace et rapide. Le concept de la souveraineté est l'essence même de l'État, du discours international et, naturellement, des Nations Unies. Le conflit actuel en Yougoslavie déborde toutefois les frontières de ce pays. Si l'effondrement de l'autorité du gouvernement yougoslave se poursuit, le conflit pourrait dégénérer en guerre civile, compromettant ainsi la paix et la sécurité des pays voisins. Le concept de la souveraineté doit donc céder la place à des principes encore plus importants, notamment la nécessité de préserver la vie humaine de toute destruction injustifiée.

C'est pourquoi le Canada a demandé au Conseil de sécurité de se pencher sur la situation en Yougoslavie. Le Conseil parle en notre nom à tous lorsqu'il s'agit de questions de paix et de sécurité. Les mesures qu'il adopte portent le poids et l'autorité de toute la communauté mondiale. Nous croyons que le Conseil peut et doit ajouter ce poids et cette autorité aux efforts déployés par la Communauté européenne et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour trouver une solution pacifique et négociée à ce conflit.

S'il est décidé de procéder à cette fin à une opération de maintien de la paix des Nations Unies, je tiens à vous assurer que le Canada fera sa part, comme ce fut le cas à de nombreuses autres occasions alors qu'il était de notre devoir de promouvoir la paix et la stabilité.

Monsieur le Président, les événements qui se sont produits au sein de cette Organisation au cours de la dernière année ont pavé la voie aux changements. Les citoyens canadiens ne se sont pas contentés de rester sur la touche au cours de ces événements, et le Canada a participé avec enthousiasme et énergie à la mise en application des décisions prises par l'ONU en vertu de sa Charte. Les Canadiens ont appuyé l'action des Nations unies dans le golfe Persique. Ils ont appuyé la participation du Canada aux efforts de rétablissement de la souveraineté du Koweït parce qu'ils savaient que des principes internationaux fondamentaux étaient en jeu. Mais ils n'auraient pas soutenu une telle intervention si le Conseil de sécurité des Nations Unies ne l'avait pas clairement autorisée.

Ces mêmes Canadiens souhaitent maintenant que nous façonnions une ONU plus efficace, qui soit en mesure d'assurer, partout dans le monde, la sécurité en se fondant sur la règle internationale du droit. La nécessité d'établir un mécanisme de sécurité aussi transcendant est la plus grande leçon tirée des événements de la dernière année.

Je crois, Monsieur le Président, que nous devons aller au-delà d'un système qui ne fait qu'empêcher les confrontations armées. Il nous faut redéfinir le concept de la sécurité multilatérale pour y inclure les menaces nouvelles et diversifiées à la paix et à la sécurité mondiales. Ces dangers, ce sont notamment la diminution de la couche d'ozone, la dégradation de nos océans, le fléau que représentent les stupéfiants illicites ainsi que les épidémies mondiales comme le sida,

les exodes massifs de populations d'un pays vers un autre, et l'atroce pauvreté qui persiste dans de nombreuses régions du monde.

Nous sommes aussi conscients du fait que la démocratie et le respect des droits de la personne sont essentiels à notre sécurité collective.

Efficacité de 1'ONU

Monsieur le Président, la crise du Golfe a démontré que les Nations Unies disposaient de la volonté politique et de la capacité nécessaires pour repousser des agressions militaires.

Mais, pouvons-nous relever d'autres défis ? Les défis liés au développement économique et social, aux droits et libertés de la personne et à l'environnement ? La priorité pour le Canada est d'abord et avant tout de renforcer les Nations Unies, d'en faire une Organisation plus efficace et davantage en mesure de relever les défis actuels.

Monsieur le Président, il faut d'abord jeter un regard nouveau sur le Conseil de sécurité et la Charte de l'ONU.

Par exemple, peu de gens se rendent compte que sept des pays qui font partie des Nations Unies et qui servent l'Organisation avec distinction se trouvent toujours sur la liste des «États ennemis». Nous pouvons et devons trouver des façons d'éliminer ce stigmate archaïque.

À l'instar des autres nations, nous comptons sur le leadership des cinq membres du Conseil, qui travaillent maintenant ensemble dans l'esprit de partenariat préconisé par la Charte. Le Canada croit toutefois qu'il est temps de commencer à envisager la possibilité d'accorder à des pays clés, représentant toutes les régions du monde, le statut de membre permanent du Conseil de sécurité. Entre temps, notre priorité doit être de voir à ce que le Conseil de sécurité, dans sa forme actuelle, fasse preuve de vision, d'efficacité et de sagesse. Nous devons avant tout faire en sorte que le Conseil puisse prendre des mesures préventives.

La capacité d'évaluer les situations explosives, de démontrer la volonté politique nécessaire au tout début du conflit et d'agir de façon efficace et décisive au moment opportun, permettra de disposer de plus de temps pour réagir aux événements, et de diminuer les risques pour la sécurité, en réduisant au minimum l'élément de surprise. Le simple fait que les Nations Unies puissent sonner rapidement et efficacement l'alarmé peut avoir un effet dissuasif et prévenir un conflit.

Je crois qu'il est possible d'y arriver à l'intérieur des paramètres de la Charte actuelle, à condition que le Secrétaire général puisse continuer de jouer un rôle de premier plan. Nous pouvons être fiers des nombreuses et remarquables réalisations de M. Javier Perez de

Cuellar - et lui aussi peut en être fier - en dépit des énormes contraintes auxquelles il a dû faire face. Tout en saluant ses réalisations, nous reconnaissons que cette charge a besoin d'appuis plus solides si nous voulons que son successeur continue d'assumer le même brillant leadership.

Par ailleurs, pour que l'ONU soit efficace, tous les États membres doivent s'acquitter de leurs obligations. Ils doivent donc respecter leurs obligations à temps et au complet. Compte tenu du rôle accru des Nations Unies, il serait intolérable que l'Organisation soit paralysée faute de ressources, parce que les factures ne sont pas acquittées.

Monsieur le Président, le Canada est en faveur de l'amélioration de la capacité de l'ONU de canaliser vers des fins pacifiques les ressources militaires de ses États membres. Cela est essentiel tant pour des fins humanitaires que pour la promotion de la paix et de la sécurité par le maintien de la paix et, quand cela s'avère nécessaire, en intervenant militairement. Nous voulons accroître la capacité du Secrétaire général de planifier et de mener des missions de maintien de la paix. Nous devrions aussi chercher des moyens de rediriger ces ressources militaires vers les besoins d'aide humanitaire.

Sécurité régionale

Nous sommes tous bien conscients que la capacité du Conseil de sécurité de l'ONU de prévenir les agressions ne peut à elle seule assurer la sécurité mondiale. Il faut aussi mettre en place des ententes régionales de sécurité efficaces, fondées sur la collaboration entre les États, en mesure de s'attaquer à certaines des causes sous-jacentes de l'insécurité et de l'instabilité entre les États.

Le nouveau contexte mondial de collaboration a permis à certaines régions de régler leurs différends sans être les pions d'un jeu idéologique de plus grande envergure. Il a aussi créé des <u>obligations</u> en ce sens.

Cette approche est essentielle pour assurer une paix durable et la sécurité dans les régions comme l'Europe centrale, l'Europe de l'Est et la région Asie-Pacifique. Elle a joué un rôle déterminant vers le rétablissement de la paix au Cambodge et la solution d'autres conflits régionaux.

Au Moyen-Orient, certains problèmes demeurent, mais nous croyons que les solutions à ces difficiles questions sont maintenant en vue. Le Canada continuera d'appuyer des initiatives constructives comme les efforts déployés actuellement par les États-Unis, qui sont fondées sur les principes énoncés dans les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité. Nous demandons des négociations directes entre les parties impliquées, seul moyen de réaliser une paix juste et durable. Nous

continuons d'espérer qu'une conférence de paix permettra la tenue de telles négociations.

Entre temps, tous les pays peuvent faire des efforts spéciaux au cours de la prochaine session pour démontrer aux parties directement visées que nous sommes sensibles à cette question. À l'intérieur de son propre champ de compétence, l'Assemblée générale enverrait un signal puissant et positif en révoquant l'infâme résolution assimilant le sionisme au racisme.

prolifération des armes : une initiative canadienne

Monsieur le Président, il est absolument essentiel de renouveler nos efforts en vue d'élaborer un cadre d'action complet et efficace qui traiterait de la prolifération des armes de destruction massive. La Guerre du Golfe a démontré que les armes conventionnelles et les armes de destruction massive, de même que les systèmes permettant de les utiliser, pouvaient déstabiliser toute une région. Depuis 1950, le monde a connu 125 guerres au cours desquelles environ 25 millions de personnes ont perdu la vie, pratiquement toutes aux mains d'armes conventionnelles.

Combien de nouveaux conflits, combien de morts, combien de réfugiés indigents doit-il y avoir dans le monde avant que nous prenions les engagements politiques nécessaires à l'élimination de ces menaces ?

Le Canada a été l'un des premiers pays à demander des mesures décisives. En février, le premier ministre Brian Mulroney a condamné l'accumulation irrationnelle d'armes en Iraq. Il avait alors lancé une initiative demandant l'adoption d'un certain nombre de mesures concrètes:

- l'adhésion de tous les pays du monde au Traité de nonprolifération et sa prorogation pour une période illimitée au-delà de 1995;
- la conclusion immédiate d'une convention mondiale complète et vérifiable interdisant l'acquisition, la possession et l'utilisation des armes chimiques;
- . le renforcement de la Convention sur les armes biologiques et à toxines; et
- la transparence du commerce international des armes, notamment par l'établissement d'un registre de l'ONU.

En compagnie d'autres pays, nous allons de l'avant avec des propositions portant sur les armes nucléaires, biologiques et chimiques. Quant aux armes conventionnelles, la transparence est essentielle - non seulement pour savoir ce qui se passe dans le commerce des armes, mais aussi pour établir la confiance entre les nations. L'établissement d'un registre mondial de transfert des armes

qui soit universel, non discriminatoire et efficace a déjà trop tardé. Nous souhaitons que les relevés nationaux figurent aussi dans ce Registre. Il faudra alors être disposés à intervenir en fonction de ces renseignements.

Nous nous réjouissons des progrès historiques réalisés au cours de la dernière année entre l'Est et l'Ouest au chapitre du contrôle des armes. Nous incitons toutes les parties à ratifier et à mettre en oeuvre, le plus tôt possible, la Convention sur les forces conventionnelles en Europe et les traités START, puis de se mettre à la tâche pour réduire encore davantage les arsenaux inutilement grands.

Nous ne sommes pas naïfs. Il va de soi que tout pays a le droit légitime d'évaluer ses propres besoins en matière de défense et d'agir en conséquence. Mais nul pays, sous le couvert de la défense, n'a le droit d'accumuler des armes destinées à détruire ses voisins. Et je n'ai pas besoin de vous dire qu'il est tout aussi consternant de voir les sommes excessives qui sont consacrées aux armes, au détriment de priorités comme la santé, l'éducation et l'agriculture.

À nous de choisir : les instruments de destruction ou les outils de la paix ?

Efficacité de l'aide humanitaire

L'aide aux victimes de catastrophes naturelles, économiques et politiques a toujours été une priorité des Nations Unies. Or, on ne sait trop comment, leur intervention en situation de crise a perdu de sa vigueur d'autrefois, sans doute par la faute de querelles entre organismes et de ressources, pourtant peu abondantes, que chacun amasse jalousement.

Quand on pense à la situation tragique que vivent des êtres humains, cette attitude est inadmissible et intolérable. Aussi est-il temps que l'on nomme un haut représentant chargé de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, qui soit capable d'organiser avec promptitude et compassion des interventions internationales.

C'est en revigorant l'efficacité de l'ONU pour les secours en cas de catastrophe et en créant des liens plus forts entre New York et Genève que les interventions interorganismes seront ce qu'elles doivent être, cohérentes et focalisées. Nous appuyons la création d'un nouveau fonds des Nations Unies qui donnerait une certaine latitude en matière d'aide humanitaire en début de catastrophe.

Pays en développement

Malgré des restrictions économiques auxquelles pratiquement aucun pays n'échappe, le Canada croit que l'ONU, renforcée et plus efficace, doit continuer à venir en aide en priorité aux plus pauvres d'entre nous.

Les pays en développement font des efforts considérables pour réformer leurs systèmes politiques et économiques. Malheureusement, de nombreuses régions -- le continent africain en tête, comme l'a si dramatiquement confirmé le Secrétaire général dans son rapport sur le Programme d'action des Nations Unies pour le Redressement Économique et le Développement de l'Afrique -- sont loin d'avoir de quoi remplir leurs obligations liées au service de la dette. La difficulté est d'autant plus grande que ces pays connaissent de surcroît la sécheresse, la désertification, la détérioration de l'environnement et la maladie, sans compter les migrations de gens désespérés qui cherchent à fuir ces calamités.

Quelles sont les réponses à cela ? Quoique complexes, elles ne sont cependant pas nouvelles. Ainsi, l'objectif commun du développement durable repose sur la démocratie participative, des politiques économiques ouvertes, fondées sur les lois du marché, une gestion économique saine et un système d'échanges internationaux ordonné, ce que nous tentons d'ailleurs de réaliser dans les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round. Maintenant que les blocs idéologiques se désagrègent devant nos yeux, nous ne devons sous aucun prétexte réinventer des blocs économiques qui risqueraient de nous diviser à nouveau.

Droits de la personne, égalité des femmes et droits des enfants

Au cours des 12 derniers mois, Monsieur le Président, nous avons observé des progrès considérables au chapitre des droits de la L'Afrique du Sud, par exemple, a pris des mesures importantes en faveur du démantèlement de l'apartheid et de la mise en place d'une démocratie non raciale. Évidemment, il reste fort à faire. La conférence mondiale de 1993 devra être l'élément moteur de l'intensification des efforts internationaux visant à promouvoir les droits de la personne. À mesure que cette conférence approche, nous devons nous demander comment le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme à Genève peut devenir un gardien plus vigoureux et plus visible des droits de la personne. Étant donné la priorité accordée aux droits de la personne comme l'un des trois principaux objectifs de la Charte, nous devons construire les capacités institutionnelles du système de l'ONU pour qu'il accomplisse son travail efficacement. L'écart entre nos buts dans le domaine des droits de la personne et les moyens modestes mis à la disposition du Secrétaire général deviennent de plus en plus injustifiable.

Les événements des derniers mois ont mis, à juste titre d'ailleurs, les institutions démocratiques au centre de l'attention. Nous en profitons pour saluer tous les pays qui ont tenu des élections libres et justes pendant l'année qui vient de s'écouler. Cependant, la démocratie va plus loin que le processus électoral. La démocratie suppose certaines caractéristiques inhérentes, dont la liberté de presse et la protection attentive d'un système judiciaire indépendant. Nous chercherons d'ailleurs à faire adopter une résolution en ce sens en cours de session.

Les Nations Unies doivent également rendre plus efficace leur action en faveur de l'égalité pour les femmes. S'il est vrai que l'Organisation a fait beaucoup pour promouvoir l'égalité des sexes depuis qu'elle a proclamé l'Année internationale de la femme et la Décennie des Nations Unies pour la femme, il n'en reste pas moins que la majorité des femmes dans le monde sont encore très en retard sur les hommes du point de vue du pouvoir, de la richesse et des possibilités.

Par leurs actions et par leurs activités, les Nations Unies doivent donner le ton en matière d'égalité pour les femmes. L'une des façons d'améliorer la condition féminine au sein du Secrétariat serait de nommer plus de femmes à des postes supérieurs, chose qui aurait dû être faite depuis longtemps.

Nous devons mettre en pratique avec plus d'énergie et de vigueur des stratégies prospectives pour l'avancement de la femme, ce qui comprend notamment des programmes d'alphabétisation. Des efforts pour amener les femmes à participer pleinement au processus de développement devraient être poursuivis. Au-delà des considérations relevant de la justice sociale et de l'équité, il est grand temps que nous nous rendions compte qu'une nation ne peut se développer pleinement qu'à partir du moment où tous ses citoyens ont non seulement la possibilité, mais aussi la capacité d'y mettre à contribution leurs talents, leur intelligence et leur énergie.

L'amélioration du sort des enfants du monde entier est au coeur de la question des droits de la personne. Cet impératif passe non seulement par la mise en vigueur intégrale de la Convention relative aux droits de l'enfant, mais aussi par les objectifs ambitieux de la Déclaration et du Plan d'action adoptés au Sommet mondial pour les enfants et présentés par notre premier ministre, M. Brian Mulroney, à la dernière Assemblée générale.

Je tiens, Monsieur le Président, à dire combien le Canada est satisfait des activités menées sous l'égide de l'UNICEF pour faire suite au Sommet. Quant à nos propres activités de suivi, elles consistent en une série d'initiatives destinées à mieux sensibiliser les gens aux problèmes qui touchent l'enfance et à encourager la coopération pancanadienne.

Environnement

Dans huit mois à peine, les chefs d'État se rencontreront à Rio de Janeiro pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Ce sera l'occasion d'amorcer un virage progressif vers des formes plus durables de développement et d'intégrer ainsi les préoccupations environnementales au développement économique.

Ce sera l'occasion de nous consacrer à la protection de l'environnement mondial avec une volonté politique sans laquelle toute

initiative serait vaine. Enfin, ce sera l'occasion de dégager un consensus international qui évitera que nos efforts ne se fractionnent de façon irréconciliable entre le Nord et le Sud.

La conférence de Rio n'a rien de facultatif, et il faut se dire d'emblée, bien avant le début des délibérations, que les conséquences d'un échec seront lourdes.

L'idéal, à notre avis, serait que le programme de la conférence de Rio comporte quatre éléments : la Charte de la Terre, énonçant les principes; l'Agenda 21, énonçant les mesures à prendre; des conventions sur les changements climatiques et la biodiversité; et, dernier élément, une déclaration de principe sur les forêts. Évidemment, pour que ce programme donne les résultats escomptés, il faudra prendre des engagements politiques à l'égard des ressources nécessaires, des transferts de technologie et de l'adaptation des institutions.

Trois des quatre rencontres préparatoires ayant déjà eu lieu, les résultats peuvent maintenant être évalués. Je crains toutefois que nous n'ayons pas encore écarté les deux grands risques auxquels est confronté le processus de la CNUED : un manque d'intérêt chez plusieurs pays industrialisés, et un glissement vers deux solitudes, les riches et les pauvres.

Il est vrai qu'au Canada, les changements climatiques, la disparition d'espèces, les polluants dans la chaîne alimentaire de l'Arctique, ainsi que les ressources des océans et des forêts nous préoccupent. Mais nous sommes conscients du fait que, pour les pays en développement, l'élimination de la pauvreté, une alimentation adéquate et l'éradication de la maladie sont de grandes priorités indissociables de l'environnement. Il est impossible de trouver des solutions au premier groupe de problèmes au détriment de l'autre.

L'environnement et le développement doivent former un tout. Nous savons que les pays non industrialisés ont besoin d'aide pour pratiquer un développement durable, et c'est à cette question que la CNUED doit s'attaquer de front. Elle doit aborder les problèmes intersectoriels, en l'occurrence les établissements humains, la pauvreté et la durabilité, les ressources financières, le transfert de technologies et la conjoncture économique internationale, dans laquelle s'inscrivent les modalités commerciales et la dette.

Monsieur le Président, la distinction importante qu'il faut faire entre la CNUED et les autres grandes conférences tient au rôle de premier plan que jouent les nombreux secteurs extragouvernementaux. La jeunesse, les femmes, les autochtones, le secteur privé et l'industrie, les travailleurs, les villes du monde entier, les organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine de l'environnement ou du développement, ainsi que les universités, collèges et associations scientifiques ayant la compétence et le sérieux requis ont participé activement au processus de la CNUED. Ces

secteurs seront d'ailleurs présents à la conférence de Rio, où ils entreprendront des activités parallèles axées sur leur contribution à la mise en oeuvre du développement durable. Ils écrivent en quelque sorte leurs propres chapitres de l'Agenda 21. Nous estimons que la conférence devrait être structurée de manière à faire ressortir leur apport exceptionnel.

Monsieur le Président, rien ne pourra remplacer des résultats concrets et tournés vers l'avenir.

Conclusion

En ce début de la 46° Assemblée générale, nous avons autant de défis à relever que de possibilités à explorer. Nous devrons, du début à la fin de nos délibérations, ne jamais perdre du vue que nous ne sommes pas ici pour représenter des blocs, ni pour promouvoir des idéologies, mais bien pour représenter des peuples.

«Nous, peuples des Nations Unies.»

Jamais ces mots n'auront eu une signification aussi forte. Jamais ils n'auront été aussi prometteurs. Hélas, les mots à eux seuls ne suffisent pas. Ils ne peuvent ni transformer la famine en abondance, ni la discrimination en égalité, ni la répression en liberté, pas plus que la brutalité en bienveillance. Ils n'auront guère de sens si nous ne nous donnons pas les outils nécessaires à une intervention efficace ou si nous succombons à la tentation de l'unilatéralisme.

Monsieur le Président, le Canada est déterminé non seulement à honorer ces mots, mais aussi à veiller à ce que l'Organisation se dote des moyens de les mettre en pratique. Les Canadiens veulent que la planète qu'ils habitent soit pacifique, prospère et juste. Et ce monde, il ne tient qu'à nous de le créer.

Nous devons nous y prendre pays par pays, personne par personne.

Sous l'impulsion des événements récents et du rôle qu'ont joué les Nations Unies, mettons tout notre coeur à atteindre cet objectif pour les peuples du monde entier.

Je vous remercie de votre attention.